



DEROULEMENT

1 - Formation théorique générale

Pour se préparer aux missions de base.

8 jours minimum

2 - Stage pratique (organisme à trouver)

Pour mettre en application. En France dans un accueil de loisirs, de scoutisme ou sur un séjour de vacances, auprès d'organismes déclarés.

14 jours minimum

3 - Session théorique d'approfondissement ou de qualification (au choix)

- L'approfondissement : pour compléter sa formation

sur un public (3-6 ans, handicap...) ou un type d'animation. 6 jours minimum

- La qualification : pour acquérir une compétence technique complémentaire (surveillance de baignade...).

8 jours minimum

INSCRIPTION

1 - S'inscrire sur

www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd

Choisir « Bretagne ». Votre espace personnel servira jusqu'au brevet, conservez bien votre n° d'inscription !

2 - Choisir un organisme de formation

Pour faire un choix, regardez :

- les dates
- les options possibles
- les valeurs défendues

Liste des organismes habilités en Bretagne sur le site www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd

Étapes obligatoires

- Avoir au moins 17 ans mais le BAFA et le BAFD s'ouvrent au 16 ans le 1 juillet 2022.
- Être motivé par l'animation.

TROUVER UN STAGE.

Trouver votre stage dans tous les organismes qui emploient des animateurs !

- Les mairies, les collectivités locales publiques.
- Les organisateurs de séjours
- Les structures de loisirs, les MJC
- Le réseau d'information jeunesse
- Les sites internet spécialisés : PlanetAnim, JobAnim, AnimyJob etc.

À POHER COMMUNAUTÉ

sur le territoire de Poher communauté, vous trouverez :

- le CLAJ dispose d'un ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) un ACM (accueil collectif de mineur).
- Association Kreiz breizh sauvetage secourisme (sur les camps uniquement).



FINANCEMENT

- **Département du Finistère**

Le Conseil départemental peut aider financièrement les jeunes dans ce parcours de formation. Pour le BAFA, l'aide départementale s'élève à 200 €. Pour le BAFD, l'aide départementale s'élève à 300 €.

mission.jeunesse@finistere.fr /
www.finistere.fr

- **La CAF 29**

La Caf propose un soutien financier, complémentaire aux aides accordées par d'autres institutions. 91,47 € / stagiaire et 106,71 € / stagiaire lorsqu'il s'agit d'une formation relative à l'accueil du jeune enfant.

0 810 25 29 30 / www.caf.fr/aide-au-bafa

- **Pôle emploi**

Pôle Emploi peut prendre en charge toute ou une partie de votre formation.

Évidemment, pour en bénéficier, il faut être inscrit à Pôle Emploi !

- **Mission locale**

Sous certaines conditions pour faciliter votre insertion professionnelle, peut prendre en charge le coût de formation du BAFA.

- **Aide de l'état**

En 2022, une réduction de 200 euros est disponible pour les jeunes qui souhaitent passer le BAFA. Cette aide est sans conditions de ressources, tout le monde peut en bénéficier ! Il suffit de demander la réduction à votre organisme de formation.

Le comité d'entreprise de vos parents, ou le votre employeur (si vous êtes salarié) peut débloquer un financement ou des avantages pour votre BAFA ou BAFD